

Ville de Beauharnois

9^e séance du conseil municipal

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 12 mai 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Beauharnois tenue le 12 mai 2020 à 19h à la salle du conseil municipal située au 660, rue Ellice à Beauharnois sous la présidence du maire, Monsieur Bruno Tremblay.

Sont présents physiquement :

Madame Jocelyne Rajotte, conseillère du district n°1 – des Îles de la Paix
Madame Roxanne Poissant, conseillère du district n°2 – de la Beauce
Monsieur Richard Dubuc, conseiller du district n°4 – Saint-Louis
Monsieur Alain Savard, conseiller du district n°5 – Parc industriel
Madame Linda Toulouse, conseillère du district n°6 – de la Pointe-du-Buisson

Sont également présents :

Monsieur Alain Gravel, directeur général
Me Karen Loko, greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 2020-05-137 Ouverture de la séance

ATTENDU QUE selon le 3^e paragraphe de *l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux* du 26 avril 2020, toute séance qui a lieu en personne, peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard

APPUYÉ PAR Madame Roxanne Poissant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** la séance ordinaire du conseil municipal soit ouverte à **huis clos** et que l'enregistrement vidéo de la séance soit disponible dès que possible sur le site Internet de la Ville. Il est 19h03.

Adoptée.

1.2 Constatation du quorum

Monsieur le maire, Bruno Tremblay, constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Constatation du quorum
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation des procès-verbaux antérieurs
 - Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020
 - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2020

2. Avis de motion et projets de règlements

- 2.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement 2020-08 décrétant une dépense additionnelle de 3 188 031 \$ et un emprunt additionnel de 3 188 031 \$ au Règlement d'emprunt 2014-04 afin d'effectuer des travaux de mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées
- 2.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 2020-09 sur l'accès aux rampes de mise à l'eau sur le territoire de la Ville de Beauharnois

3. Règlements

N/A

4. Administration générale et Service du greffe

- 4.1 Approbation du budget révisé pour l'année 2020 — Office municipal d'habitation de Beauharnois
- 4.2 Autorisation de signature – Cession en emphytéose d'un immeuble municipal pour la construction d'une quatrième garderie – Centre de la petite enfance Bobino Inc.
- 4.3 Autorisation de signature – Renouvellement de bail – Immeuble sis au 380, boulevard de Melocheville – Club des Aînés Melocheville Inc.
- 4.4 Renouvellement de contrat – Adhésion au site INFOSuroit.com – 2020-2021 – MX Média Inc.
- 4.5 Mise à niveau des installations du Parc Sauvé

5. Ressources humaines

N/A

6. Service des finances et de la trésorerie

- 6.1 Approbation de la liste des comptes à payer
- 6.2 Dépôt de l'état sommaire des revenus et dépenses, du fonds d'administration et du fonds d'investissement
- 6.3 Adjudication de contrat – Appel d'offres sur invitation pour la fourniture de matériaux pour aménagement paysager – TP-2020-03-005A – 9124-4277 Québec Inc. (Noël et Fils) (section A) et 9203-0261 Québec Inc. (Saisons Express) (sections B et C)
- 6.4 Adjudication de contrat – Appel d'offres public pour la fourniture de pierre concassée – TP-2020-02-004 – Les Carrières Régionales, Division de Bauval
- 6.5 Adjudication de contrat – Appel d'offres public pour la construction d'une capitainerie – ST-2020-01-001 – Les Constructions B. Martel Inc.
- 6.6 Octroi de contrat – Installation d'une clôture pour l'enclos à déchets de la Résidence des Berges – DP-2020-001 – Clôture S. James

6.7 Octroi de contrat – Marquage de chaussée pour les années 2020 et 2021 – DP-2020-006 – Marquage signalisation Rive-Sud B.A. Inc.

7. Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

- 7.1 Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif à la vente des droits d'accès aux rampes de mise à l'eau sur le territoire de la Ville de Beauharnois
- 7.2 Autorisation de signature – Avenant à l'Entente de partenariat sur la gestion des rampes de mise à l'eau publiques sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry
- 7.3 Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif à la mise à disposition d'un local situé à l'arrière de l'Édifice Auguste-Hébert sis au 149, rue François-Branchaud – Voodoo Child
- 7.4 Ratification de contrat de service – Entretien du Bois Robert – Monsieur Paul Dagneault
- 7.5 Autorisation de signature et octroi d'une aide financière – Renouvellement de la convention – Jeunesse Beauharnois (La Maison des Jeunes)

8. Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu

- 8.1 Octroi de contrat – Installation, enlèvement et entreposage de bouées dans le Chenal Bergeron – Centre nautique de Beauharnois Inc.
- 8.2 Autorisation de signature – Demande d'aide financière au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) – Volet 1 Soutien aux municipalités pour la réalisation des analyses de vulnérabilité

9. Service de l'occupation du territoire

- 9.1 Désignation d'actes prioritaires par le conseil municipal
- Dérogation mineure DM 2020-0003 – Projet Cité Beauharnois, rue Mastai-Brault
 - Dérogation mineure DM 2020-0004 – 10, rue Évariste-Leboeuf
 - Dérogation mineure DM 2020-0005 – 13, 19e avenue

10. Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile

N/A

11. Affaires nouvelles

12. Communication des membres du conseil

13. Période de questions

14. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Roxanne Poissant

APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée.

1.4 2020-05-139 Approbation des procès-verbaux antérieurs

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Dubuc
APPUYÉ PAR Madame Linda Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'APPROUVER** les procès-verbaux suivants :
- Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020;
 - Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2020.

Adoptée.

2. AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENT

2.1	2020-05-140	Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 2020-08 décrétant une dépense additionnelle de 3 188 031 \$ et un emprunt additionnel de 3 188 031 \$ au Règlement d'emprunt 2014-04 afin d'effectuer des travaux de mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées
------------	--------------------	---

Madame Jocelyne Rajotte, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Beauharnois, le Règlement 2020-08 décrétant une dépense additionnelle de 3 188 031 \$ et un emprunt additionnel de 3 188 031 \$ au Règlement d'emprunt 2014-04 afin d'effectuer des travaux de mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées sera adopté.

Ce Règlement a pour objet de décréter un emprunt additionnel au Règlement 2014-04 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ST-2019-01-003 relative à la mise à niveau de la station d'épuration du secteur Centre, les prix soumis étant très supérieurs à l'estimation budgétaire.

Madame Jocelyne Rajotte, conseillère, dépose le projet de règlement.

2.2	2020-05-141	Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 2020-09 sur l'accès aux rampes de mise à l'eau sur le territoire de la Ville de Beauharnois
------------	--------------------	---

Madame Roxanne Poissant, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Beauharnois, le Règlement 2020-09 sur l'accès aux rampes de mise à l'eau sur le territoire de la Ville de Beauharnois sera adopté.

Ce Règlement a pour objet de favoriser l'application de normes cohérentes et harmonisées pour l'accès aux rampes de mise à l'eau et aux aires de stationnement adjacentes situées sur le territoire de la Ville de Beauharnois.

Madame Roxanne Poissant, conseillère, dépose le projet de règlement.

3. RÈGLEMENTS

N/A

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU GREFFE

4.1 2020-05-142 **Approbation du budget révisé pour l'année 2020 – Office municipal d'habitation de Beauharnois**

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a approuvé le budget révisé pour l'année 2020 de l'Office municipal d'habitation de Beauharnois (ci-après « OMH »);

ATTENDU QUE le 27 avril 2020, le conseil d'administration de l'OMH a approuvé le budget révisé pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

APPUYÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'APPROUVER** le budget révisé de l'OMH tel que présenté avec un déficit de 90 711,00 \$ et des travaux capitalisables d'un montant total de 164 750,00 \$ correspondant à des travaux de réfection d'une toiture et des honoraires professionnels.

Adoptée.

4.2 2020-05-143 **Autorisation de signature – Cession en emphytéose d'un immeuble municipal pour la construction d'une quatrième garderie – Centre de la petite enfance Bobino Inc.**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 2012-02-057 adoptée le 15 février 2012, le conseil municipal a autorisé la cession au Centre de la petite enfance Bobino Inc. (ci-après « CPE Bobino ») d'un immeuble vacant situé au 149, rue Saint Laurent (devenue la rue François-Branchaud), secteur Maple Grove, pour y établir une quatrième garderie;

ATTENDU QUE par résolution numéro 2019-08-258 adoptée le 20 août 2019, la Ville de Beauharnois a offert au CPE Bobino de choisir entre l'immeuble situé au 149, rue Saint-Laurent et un autre immeuble décrit ci-après pour l'implantation d'une quatrième garderie :

- Une partie du lot numéro 3 863 404 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, d'une largeur approximative de 20,12 mètres, d'une profondeur de 80 mètres, soit une superficie d'environ 1 609 m² (environ 17 300 pieds carrés) et ayant façade sur la rue des Bouleaux.

ATTENDU QUE le conseil d'administration du CPE Bobino a opté pour l'immeuble municipal ayant façade sur la rue des Bouleaux;

ATTENDU QUE le Ministère de la Famille exige que la Ville adopte une résolution entérinant le choix du conseil d'administration du CPE Bobino et précisant la nature de la cession de l'immeuble municipal;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Roxanne Poissant

APPUYÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'AUTORISER** la Ville de Beauharnois à céder en emphytéose au CPE Bobino, pour une durée de 50 ans, à titre gratuit, pour l'implantation d'une quatrième garderie, une partie du lot numéro 3 863 404 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, d'une largeur approximative de 20,12 mètres, d'une profondeur de 80 mètres, soit une superficie d'environ 1 609 m² (environ 17 300 pieds carrés) et ayant façade sur la rue des Bouleaux;
- **D'AUTORISER** le maire et la greffière à signer tous les actes relatifs à la constitution de l'emphytéose.

Adoptée.

4.3 2020-05-144 Autorisation de signature – Renouvellement de bail – Immeuble sis au 380, boulevard de Melocheville – Club des Aînés Melocheville Inc.

ATTENDU QUE le contrat de location d'un immeuble situé au 380, boulevard de Melocheville au Club des Aînés Melocheville Inc. (ci-après « le Club des Aînés ») arrive à échéance le 20 juin 2020;

ATTENDU la demande de renouvellement du bail du Club des Aînés en date du 20 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard

APPUYÉ PAR Madame Linda Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **DE RENOUVELER** le bail pour une durée de cinq (5) ans, soit jusqu'au 20 juin 2025, et que les autres dispositions du bail restent inchangées;
- **D'AUTORISER** le maire et la greffière à signer l'avenant au bail.

Adoptée.

4.4 2020-05-145 Renouvellement de contrat – Adhésion au site INFOSuroit.com – 2020-2021 – MX Média Inc.

ATTENDU QUE l'adhésion au site INFOSuroit.com arrive à son terme le 31 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Toulouse

APPUYÉ PAR Madame Roxanne Poissant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **DE RENOUELER** le contrat d'adhésion au site Internet INFOSuroit.com (MX Média Inc.), pour une année supplémentaire, soit du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021, pour un montant de 6 200 \$, avant les taxes applicables.

Adoptée.

4.5 2020-05-146 Mise à niveau des installations du Parc Sauvé

ATTENDU l'émergence de projets d'envergure visant la requalification de certains secteurs riverains de la rue Saint-Laurent;

ATTENDU que ces projets viendront alimenter le renouveau socioéconomique du centre-ville de Beauharnois, notamment en fonction de l'augmentation de la population qu'ils généreront dans ce secteur mais aussi en contribuant à supporter les commerces présentement en place, tout en suscitant un attrait significatif pour y en attirer de nouveaux;

ATTENDU que la Ville de Beauharnois reconnaît l'importance de mettre en valeur et de protéger ses infrastructures communautaires situées au centre-ville, notamment le Parc Sauvé;

ATTENDU QUE le Parc Sauvé fait partie du centre-ville de Beauharnois;

ATTENDU l'état de dégradation avancé du mur du Parc Sauvé depuis une dizaine d'années;

ATTENDU QUE la réfection du côté est du Parc Sauvé est prioritaire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard

APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **DE MANDATER** les ressources professionnelles et techniques de la Ville de Beauharnois afin d'analyser les opportunités, les coûts, les subventions disponibles et formuler les recommandations permettant d'optimiser la pérennité et l'utilisation du site du Parc Sauvé.

Adoptée.

5. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

N/A

6. SERVICE DES FINANCES ET DE LA TRÉSORERIE

6.1 2020-05-147 Approbation de la liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Toulouse

APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'ADOPTER** les comptes à payer au 31 décembre 2019 d'un montant de 52 293,76 \$ et au 30 avril 2020 d'un montant de 1 962 256,88 \$.

Adoptée.

6.2 Dépôt de l'état sommaire des revenus et dépenses, du fonds d'administration et du fonds d'investissement

L'état des revenus et dépenses sommaire, du fonds d'administration et du fonds d'investissement au 30 avril 2020 est déposé aux membres du conseil municipal.

6.3 2020-05-148 Adjudication de contrat – Appel d'offres sur invitation pour la fourniture de matériaux pour l'aménagement paysager – TP-2020-03-005A – 9124-4277 Québec Inc. (Noël et Fils) (section A) et 9203-0261 Québec Inc. (Saisons Express) (sections B et C)

ATTENDU QUE le 19 mars 2020, la Ville de Beauharnois a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation écrite numéro TP-2020-03-005A pour la fourniture de matériaux pour l'aménagement paysager;

ATTENDU QU'à l'issue de la période de dépôt des soumissions, soit le 15 avril 2020 à 14h00, la Ville de Beauharnois a reçu les soumissions suivantes pour les sections A, B et C :

Section A – Fourniture de terre et substrat (top soil) en vrac :

Noms des soumissionnaires	Prix total soumis (avant taxes)
9124-4277 Québec Inc. (Noël et Fils)	25 980,00 \$
F. Duval Excavation Inc.	30 528,00 \$
9125-8145 Québec Inc. (Plantes et Décor Latour)	33 576,00 \$
9203-0261 Québec Inc. (Saisons Express)	36 750,00\$
Transport Cinquino 2000 Inc.	41 424,48 \$
Matériaux Paysagers Savaria Ltée	59 395,00 \$

Section B – Fourniture de paillis et terre à empotage de type « Promix » :

Noms des soumissionnaires	Prix total soumis (avant taxes)
9203-0261 Québec Inc. (Saisons Express)	3 200,00 \$
9125-8145 Québec Inc. (Plantes et Décor Latour)	4 170,00 \$
Transport Cinquino 2000 Inc.	6 334,76 \$

Section C – Fourniture de tourbe :

Noms des soumissionnaires	Prix total soumis (avant taxes)
9203-0261 Québec Inc. (Saisons Express)	4 320,00 \$
9125-8145 Québec Inc. (Plantes et Décor Latour)	6 390,00 \$
Transport Cinquino 2000 Inc.	7 510,20 \$

ATTENDU la recommandation de la responsable de l'approvisionnement sous la fiche de prise de décision n° TP-2020-03-005A d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme de chacune des sections;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'ADJUGER** le contrat relatif à la fourniture de matériaux pour l'aménagement paysager au plus bas soumissionnaire conforme de chaque section, selon les termes et conditions de leur soumission et du devis, à compter de la date d'adoption de la présente résolution jusqu'au 31 décembre 2022, soit :
 - La société 9124-4277 Québec Inc. (Noël et Fils) pour la section A – Fourniture de terre et substrat (top soil) en vrac, pour un montant total de 25 980,00 \$, avant les taxes applicables;
 - La société 9203-0261 Québec Inc. (Saisons Express), pour les sections B – Fourniture de paillis et terre à empotage de type « Promix » et C – Fourniture de tourbe, respectivement pour un montant total de 3 200,00 \$ et de 4 320,00 \$, avant les taxes applicables;

- **QUE** cette dépense soit assumée à même les postes budgétaires 02-321-00-521 et 02-470-00-649 du fonds d'administration.

Adoptée.

6.4	2020-05-149	Adjudication de contrat – Appel d'offres public pour la fourniture de pierre concassée – TP-2020-02-004 – Les Carrières Régionales, Division de Bauval
------------	--------------------	---

ATTENDU QUE le 4 mars 2020, la Ville de Beauharnois a publié sur le Système Électronique d'appel d'offres (SEAO), un appel d'offres public numéro TP-2020-02-004 pour la fourniture de pierre concassée transportée par les camions de la Ville;

ATTENDU QUE l'estimation établie de la dépense est de 43 516,89 \$ par année, taxes incluses, soit un montant total de 130 550,67 \$ pour un contrat d'une durée de trois (3) années;

ATTENDU QU'à l'issue de la période de dépôt des soumissions, soit le 15 avril 2020 à 14h00, la Ville de Beauharnois a reçu les quatre (4) soumissions suivantes :

Noms des soumissionnaires	Prix annuel soumis (avant taxes)
Les Carrières Régionales, Division de Bauval	40 170,00 \$
Agrégats Ste-Clotilde Inc.	44 991,00 \$
Sintra Inc. (Région Montérégie – Rive-Sud)	55 282,00 \$
Carrière Dolomite (1996) Inc.	N/A

ATTENDU QU'à l'exception de la soumission de la société Carrière Dolomite (1996) Inc., les trois (3) autres soumissions ont été déclarées conformes;

ATTENDU la recommandation de la responsable de l'approvisionnement sous la fiche de prise de décision n° TP-2020-02-004 d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société Les Carrières Régionales, Division de Bauval, pour un montant annuel de 40 170,00 \$ avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard

APPUYÉ PAR Madame Roxanne Poissant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'ADJUGER** le contrat relatif à la fourniture de pierre concassée, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Carrières Régionales, Division de Bauval, pour un montant annuel de 40 170,00 \$ avant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis, à compter de la date d'adoption de la présente résolution jusqu'au 31 mars 2023;
- **QUE** cette dépense soit assumée à même les postes budgétaires 02-321-00-621, 02-330-00-621, 02-413-00-621 et 02-415-00-621 du fonds d'administration.

Adoptée.

6.5 2020-05-150 Adjudication de contrat – Appel d'offres public pour la construction d'une capitainerie – ST-2020-01-001 - Les Constructions B. Martel Inc.

ATTENDU QUE le 19 février 2020, la Ville de Beauharnois a publié sur le Système Électronique d'appel d'offres (SEAO), un appel d'offres public numéro ST-2020-01-001 pour la construction d'une capitainerie;

ATTENDU QUE l'estimation établie de la dépense est de 1 324 537,76\$ taxes incluses;

ATTENDU QU'à l'issue de la période de dépôt des soumissions, soit le 15 avril 2020 à 14h00, la Ville de Beauharnois a reçu les trois (3) soumissions suivantes :

Noms des soumissionnaires	Prix annuel soumis (avant taxes)
Les Constructions B. Martel Inc.	1 464 000,00 \$
Celeb Construction Ltée	1 695 000,00 \$
9154-1995 Québec Inc. (BAC)	1 760 000,00\$

ATTENDU la recommandation de la responsable de l'approvisionnement sous la fiche de prise de décision n° ST-2020-01-001 d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société Les Constructions B. Martel Inc., pour un montant 1 464 000,00 \$ avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Toulouse

APPUYÉ PAR Monsieur Alain Savard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'ADJUGER** le contrat relatif à la construction d'une capitainerie, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société Les Constructions B. Martel Inc., pour un montant de 1 464 000,00 \$ avant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis;
- **QUE** cette dépense soit financée par le Règlement 2017-09 décrétant une dépense de 3 911 810 \$ et un emprunt de 3 011 810\$ sur une période de vingt (20) ans afin d'effectuer la construction d'une marina, de quais flottants et d'une capitainerie et le Règlement 2017-15 modifiant le Règlement 2017-09.

Adoptée.

6.6 2020-05-151 Octroi de contrat – Installation d'une clôture pour l'enclos à déchets de la Résidence des Berges – DP-2020-001 – Clôture S. James

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Toulouse

APPUYÉ PAR Madame Roxanne Poissant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'OCTROYER** le contrat relatif à l'installation d'une clôture pour l'enclos à déchets de la Résidence des Berges à la société Clôture S. James, pour l'option beige, pour un montant de 4 100,00 \$ avant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis;

- **QUE** les travaux soient terminés au plus tard le 20 juin 2020;
- **QUE** cette dépense soit financée par le Règlement 2017-09 décrétant une dépense de 3 911 810 \$ et un emprunt de 3 011 810 \$ sur une période de vingt (20) ans afin d'effectuer la construction d'une marina, de quais flottants et d'une capitainerie et le Règlement 2017-15 modifiant le Règlement 2017-09.

Adoptée.

6.7 2020-05-152 Octroi de contrat – Marquage de chaussée pour les années 2020 et 2021 – DP-2020-006 – Marquage signalisation Rive-Sud B.A. Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Roxanne Poissant
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'OCTROYER** le contrat relatif au marquage de chaussée pour les années 2020 et 2021 à la société Marquage signalisation Rive-Sud B.A. Inc., pour un montant total de 14 555,50 \$ avant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis, à compter de la date d'adoption de la présente résolution jusqu'au 31 décembre 2021;
- **QUE** cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-350-00-526 du fonds d'administration.

Adoptée.

7. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 2020-05-153 Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif à la vente des droits d'accès aux rampes de mise à l'eau sur le territoire de la Ville de Beauharnois

ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois possède plusieurs rampes de mise à l'eau sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois a adopté le Règlement 2020-09 sur l'accès aux rampes de mise à l'eau, afin de favoriser l'application de normes cohérentes et harmonisées pour l'accès aux rampes de mise à l'eau et aux aires de stationnement adjacentes situées sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois souhaite déléguer la vente de laissez-passer journaliers et de vignettes saisonnières pour l'accès aux rampes de mises à l'eau et

aux aires de stationnement qui y sont adjacentes à certains commerçants situés sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'AUTORISER** Monsieur Sylvain Génier, chef de division – Loisirs et événementiel et Monsieur Bruno Tremblay, maire, à signer le protocole d'entente relatif à la vente des droits d'accès aux rampes de mise à l'eau.

Adoptée.

7.2	2020-05-154	Autorisation de signature – Avenant à l'Entente de partenariat sur la gestion des rampes de mise à l'eau publiques sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry
------------	--------------------	--

ATTENDU QUE par résolution numéro 2019-05-169 adoptée le 14 mai 2019, le conseil municipal a entériné la signature de l'Entente de partenariat sur la gestion des rampes de mise à l'eau publiques sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry (ci-après « l'Entente ») intervenue le 1^{er} mai 2019;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées à l'Entente relativement aux éléments suivants :

- La responsabilité de la MRC;
- Les responsabilités des villes de Salaberry-de-Valleyfield et de Beauharnois;
- Les modalités financières de la phase 2 prévue en 2020;
- L'harmonisation des sanctions relatives au non-paiement des droits d'accès;
- Les modalités concernant l'ajout de points de vente commerciaux.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

APPUYÉ PAR Madame Linda Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'AUTORISER** Monsieur Alain Gravel, directeur général de la Ville de Beauharnois, à signer l'Avenant à l'Entente de partenariat sur la gestion des rampes de mise à l'eau publiques sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Adoptée.

7.3 2020-05-155 Autorisation de signature – Protocole d’entente relatif à la mise à disposition d’un local situé à l’arrière de l’Édifice Auguste-Hébert sis au 149, rue François-Branchaud – Voodoo Child

ATTENDU la demande d’un local de l’organisme à but non lucratif Voodoo Child afin d’optimiser ses activités;

ATTENDU QUE la mission de l’organisme est de venir en aide aux jeunes de la région du Suroît;

ATTENDU l’espace disponible, en période estivale, dans le bâtiment situé derrière l’Édifice Auguste-Hébert sis au 149, rue François-Branchaud;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard

APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D’AUTORISER** Madame Anne Bouthillier, chef de division – Culture et vie communautaire et Monsieur Bruno Tremblay, maire, à signer le Protocole d’entente relatif à la mise à disposition d’un local situé à l’arrière de l’Édifice Auguste-Hébert sis au 149, rue François-Branchaud, à l’organisme Voodoo Child, à titre gratuit, pour la période débutant à la signature de la présente résolution et se terminant le 22 novembre 2020;
- **QUE** le local mis à la disposition de l’organisme Voodoo Child ne soit utilisé qu’à des fins de réunion et d’entreposage de biens destinés à des dons.

Adoptée.

7.4 2020-05-156 Ratification de contrat de service – Entretien du Bois Robert – Monsieur Paul Dagneault

ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois a confié à Monsieur Paul Dagneault l’entretien général du Bois Robert, notamment la préparation et l’entretien des sentiers de ski de fond, de marche et de raquettes, l’entretien général du site, le déneigement des aires d’accueil, la location des équipements et la surveillance de l’abri situé au 50, rue des Hauts-Fourneaux;

ATTENDU QUE la Ville souhaite régulariser ce mandat par la conclusion d’un contrat de service;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

APPUYÉ PAR Monsieur Alain Savard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'ENTÉRINER** le mandat confié à Monsieur Paul Dagneault;
- **D'AUTORISER** Monsieur Sylvain Génier, chef de division – Loisirs et événementiel et Monsieur Bruno Tremblay, maire, à signer le contrat d'entretien du Bois Robert avec Monsieur Paul Dagneault pour un montant total de 9 000 \$;
- **QUE** ce contrat débute rétroactivement le 15 décembre 2019 et se termine le 30 octobre 2020.

Adoptée.

7.5 2020-05-157 Autorisation de signature et octroi d'une aide financière – Renouvellement de la convention – Jeunesse Beauharnois (La Maison des Jeunes)

ATTENDU QUE par résolution numéro 2019-04-125 adoptée le 9 avril 2019, le conseil municipal a autorisé l'octroi d'une aide financière de 20 000 \$ et la signature d'une convention avec l'organisme à but non lucratif Jeunesse Beauharnois, connu également sous le nom « La Maison des Jeunes »;

ATTENDU QUE la convention visant à confier à l'organisme Jeunesse Beauharnois la responsabilité de l'intervention « Ados » auprès des jeunes de Beauharnois, d'une durée d'une (1) année, est arrivée à échéance le 31 décembre 2019 et que l'organisme et la Ville de Beauharnois souhaitent la renouveler;

ATTENDU QU'une aide financière d'un montant de 20 000 \$ a été prévue dans le budget d'opération du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Toulouse

APPUYÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'OCTROYER** une aide financière de 20 000 \$ à l'organisme Jeunesse Beauharnois (La Maison des Jeunes);
- **D'AUTORISER** le maire et la greffière à signer la convention avec l'organisme Jeunesse Beauharnois.

Adoptée.

8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

8.1	2020-05-158	Octroi de contrat – Installation, enlèvement et entreposage de bouées dans le Chenal Bergeron – Centre nautique de Beauharnois Inc.
-----	-------------	--

ATTENDU QUE par résolution numéro 2009-06-141 adoptée le 2 juin 2009, le conseil municipal a confié à Monsieur André Guérin un mandat pour l'installation, l'enlèvement et l'entreposage des bouées du Chenal Bergeron;

ATTENDU la résiliation unilatérale du mandat par Monsieur André Guérin;

ATTENDU QUE le Centre nautique de Beauharnois Inc. souhaite reprendre ce mandat;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

APPUYÉ PAR Monsieur Alain Savard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'OCTROYER** au Centre nautique de Beauharnois Inc. un contrat pour l'installation, l'enlèvement et l'entreposage de bouées dans le Chenal Bergeron, pour une durée de cinq (5) années renouvelable par période successive de cinq (5) années, pour un montant total annuel de 700 \$ avant les taxes applicables;
- **D'AUTORISER** le maire et la greffière à signer ledit contrat.

Adoptée.

8.2	2020-05-159	Autorisation de signature – Demande d'aide financière au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) – Volet 1 Soutien aux municipalités pour la réalisation des analyses de vulnérabilité
-----	-------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauharnois a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauharnois désire présenter une demande d'aide financière au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP, afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Ville;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Toulouse
APPUYÉ PAR Madame Roxanne Poissant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'AUTORISER** la présentation d'une demande d'aide financière au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP;
- **D'AUTORISER** Monsieur Alain Gravel, directeur général, à signer les documents relatifs à la demande d'aide financière pour la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Ville de Beauharnois.

Adoptée.

9. SERVICE DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

9.1	2020-05-160	Désignation d'actes prioritaires par le conseil municipal – Dérogations mineures DM 2020-0003 à 2020-0005
------------	--------------------	--

ATTENDU la déclaration de l'état d'urgence sanitaire le 13 mars 2020 par le gouvernement, sur tout le territoire québécois, en raison de la menace grave à la santé de la population provoquée par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QU'en vertu de l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux* du 7 mai 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est suspendue, sauf si le conseil en décide autrement ou si cette procédure se rattache à la division du territoire en districts électoraux;

ATTENDU QUE, dans ces deux derniers cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable par un avis public;

ATTENDU QUE selon l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le greffier doit, au moins quinze (15) jours avant la tenue de la séance où le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure, faire publier un avis mentionnant que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

ATTENDU QU'il est nécessaire que le conseil municipal statue sur la demande de dérogation mineure DM 2020-0003 relative au Projet Cité Beauharnois, afin que le promoteur puisse entamer la phase 2 de son projet et que le service de l'occupation du territoire et de l'aménagement urbain puisse émettre le permis de lotissement relié à celle-ci;

ATTENDU QU'il est nécessaire que le conseil municipal statue sur la demande de dérogation mineure DM 2020-0004 concernant l'immeuble situé au 10, rue Évariste-Leboeuf, afin que le propriétaire puisse déposer sa demande de lotissement et procéder à la vente de son terrain;

ATTENDU QU'il est nécessaire que le conseil municipal statue sur la demande de dérogation mineure DM 2020-0005 concernant l'immeuble situé au 13, 19^e avenue, afin que le propriétaire puisse entamer les travaux de rénovation et de modifications requises concernant son projet;

ATTENDU QUE ces trois (3) demandes dérogations mineures ont été déposées depuis le début du mois de mars 2020 et que les requérants attendent impatiemment une réponse de la Ville afin de pouvoir planifier les travaux reliés à leurs projets et qu'un retard prolongé leur causerait un préjudice considérable;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard

APPUYÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **DE DÉSIGNER** comme actes prioritaires, conformément à l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux :

- La dérogation mineure DM 2020-0003 – Projet Cité Beauharnois, rue Mastai-Brault;
- La dérogation mineure DM 2020-0004 – 10, rue Évariste-Leboeuf;
- La dérogation mineure DM 2020-0005 – 13, 19^e avenue.

- **QUE**, conformément à l'Arrêté 2020-033 précité, la consultation publique soit remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable par un avis public et que pendant cette période les commentaires écrits soient reçus par courriel ou par courrier.

Adoptée.

10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

N/A

11. Affaires nouvelles

- Aucune

12. Communication des membres du conseil

Les interventions des membres du conseil peuvent être visionnées sur le site Internet de la Ville de Beauharnois sous l'onglet « Vivre – Conseil municipal – Séances du conseil et ordre du jour – Procès-verbaux – Vidéo du 12 mai 2020 », à partir de la 47^e minute.

13. Période de questions

En raison des circonstances exceptionnelles de la pandémie du COVID-19 (coronavirus) entraînant la tenue de la séance à huis-clos, la période de questions orales a été remplacée par une période de questions écrites, dont les modalités ont été déterminées dans un communiqué daté du 28 avril 2020 publié sur le site Internet de la Ville et les réseaux sociaux.

Le lundi 11 mai 2020, à 15 heures, date et heure limites de réception des questions, trois questions avaient été transmises par courriel au greffe de la Ville de Beauharnois.

La période de questions peut être visionnée sur le site Internet de la Ville de Beauharnois sous l'onglet « Vivre – Conseil municipal – Séances du conseil et ordre du jour – Procès-verbaux – Vidéo du 12 mai 2020 », à partir de la 57^e minute.

14. 2020-05-161 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Toulouse
APPUYÉ PAR Monsieur Alain Savard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** la séance soit levée. Il est 20h07.

Adoptée.

Bruno Tremblay, maire

Me Karen Loko, greffière